



Kanton Bern
Canton de Berne

Conférence de presse du 22 août 2025

Budget 2026 Plan intégré mission- financement 2027 à 2029

Astrid Bärtschi, conseillère d'État
Directrice des finances du canton de Berne



Kanton Bern
Canton de Berne

Propositions du Conseil-exécutif
au Grand Conseil
Prépublication

Budget 2026 et plan intégré
mission-financement 2027 à 2029
du canton de Berne

Direction des finances
du canton de Berne

550.013

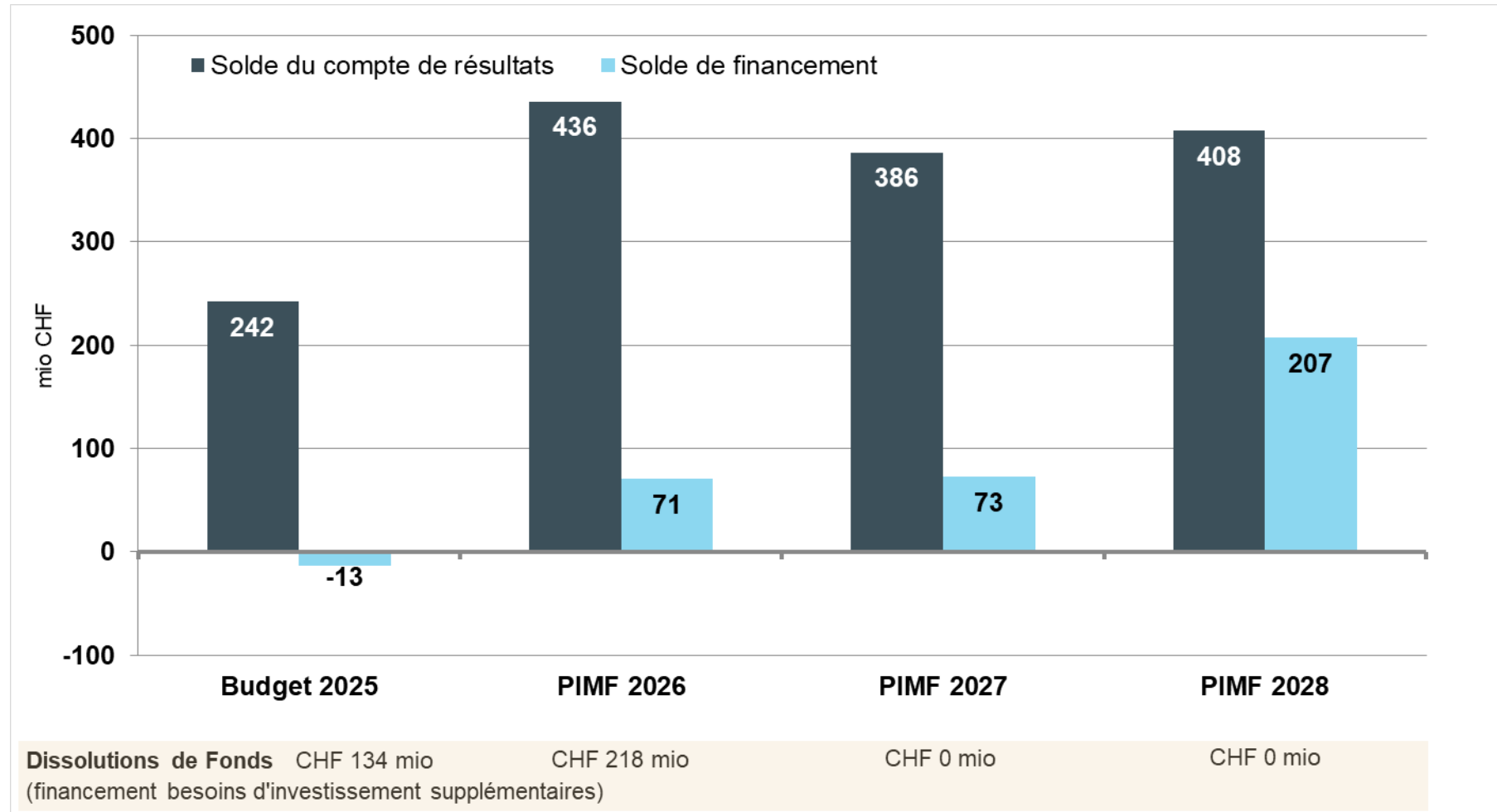
Sommaire

- Situation initiale et valeurs-repères du budget 2026 et du plan intégré mission-financement (PIMF) 2027 à 2029
- Principaux facteurs influant sur le résultat de la planification
- Appréciation politique

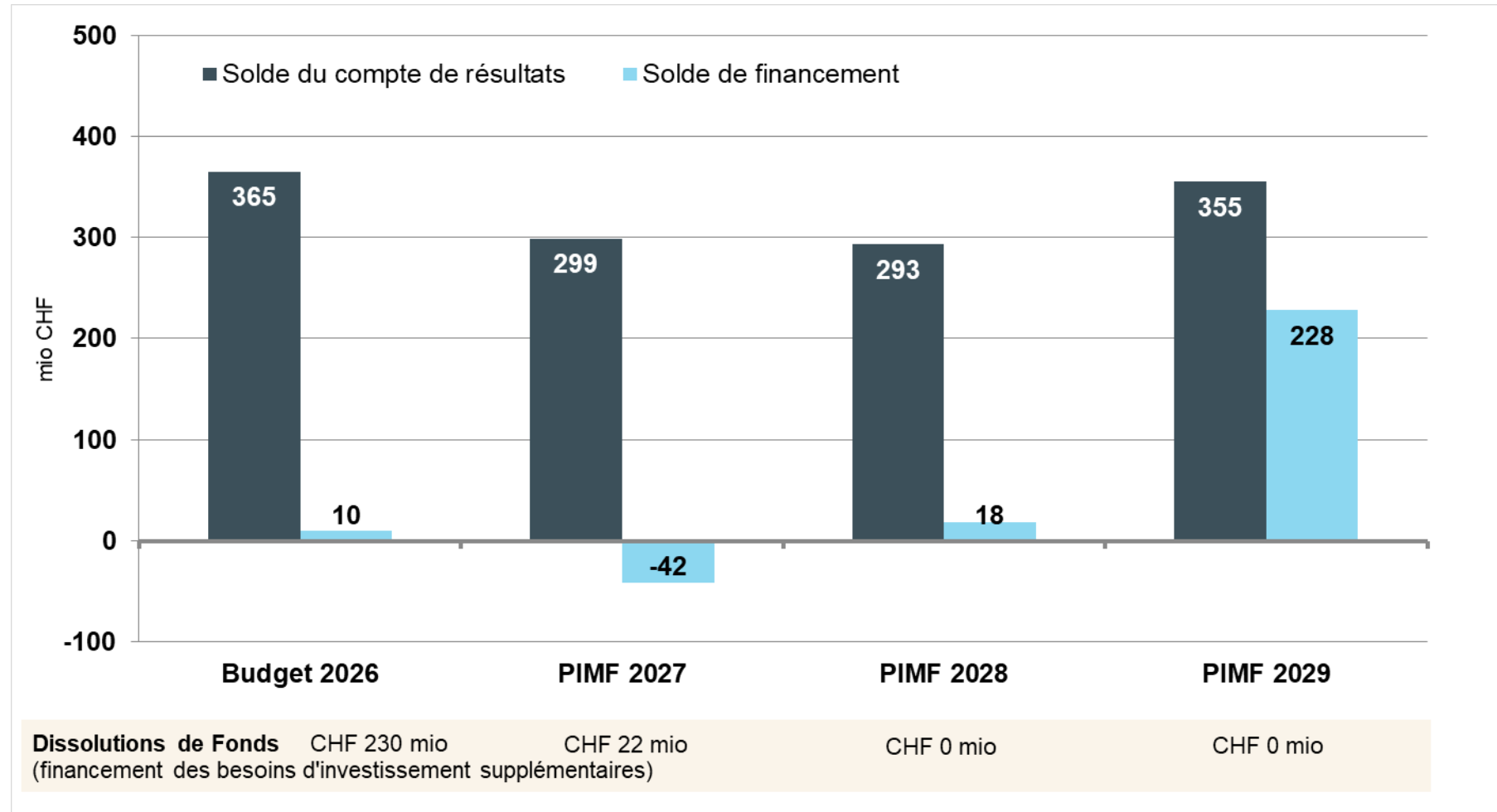


Situation initiale et valeurs- repères du budget 2026 et du PIMF 2027 à 2029

Situation au début du processus de planification de 2025



Valeurs-repères du budget 2026 et du PIMF 2027 à 2029

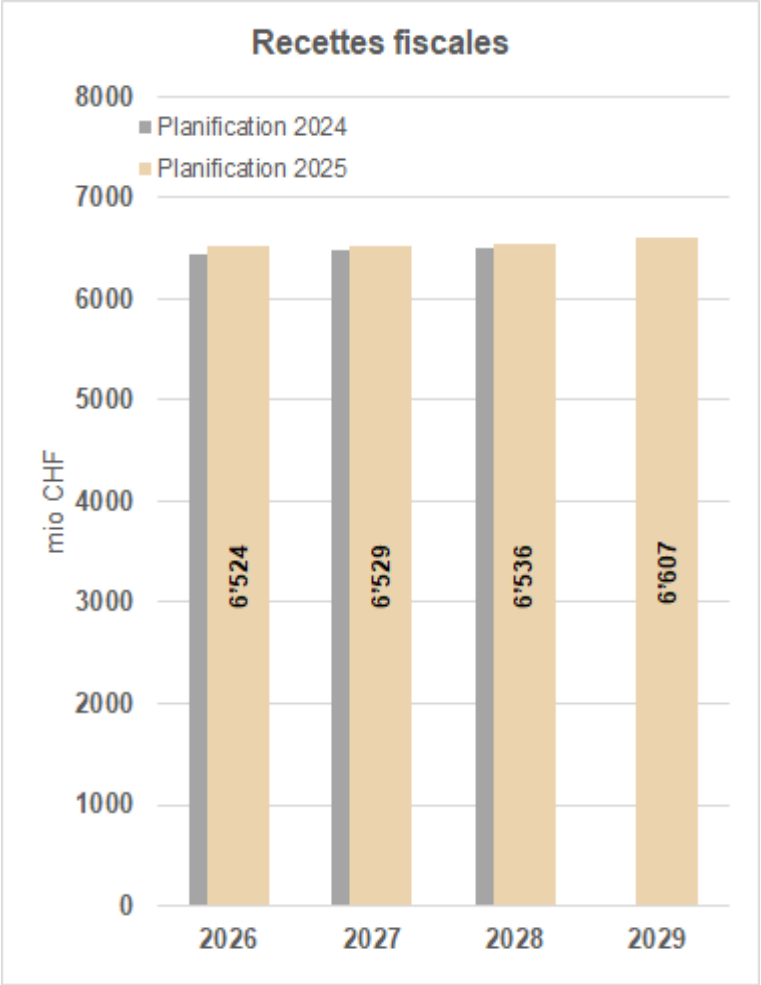




Principaux facteurs influant sur le résultat de la planification

Recettes et mesures fiscales

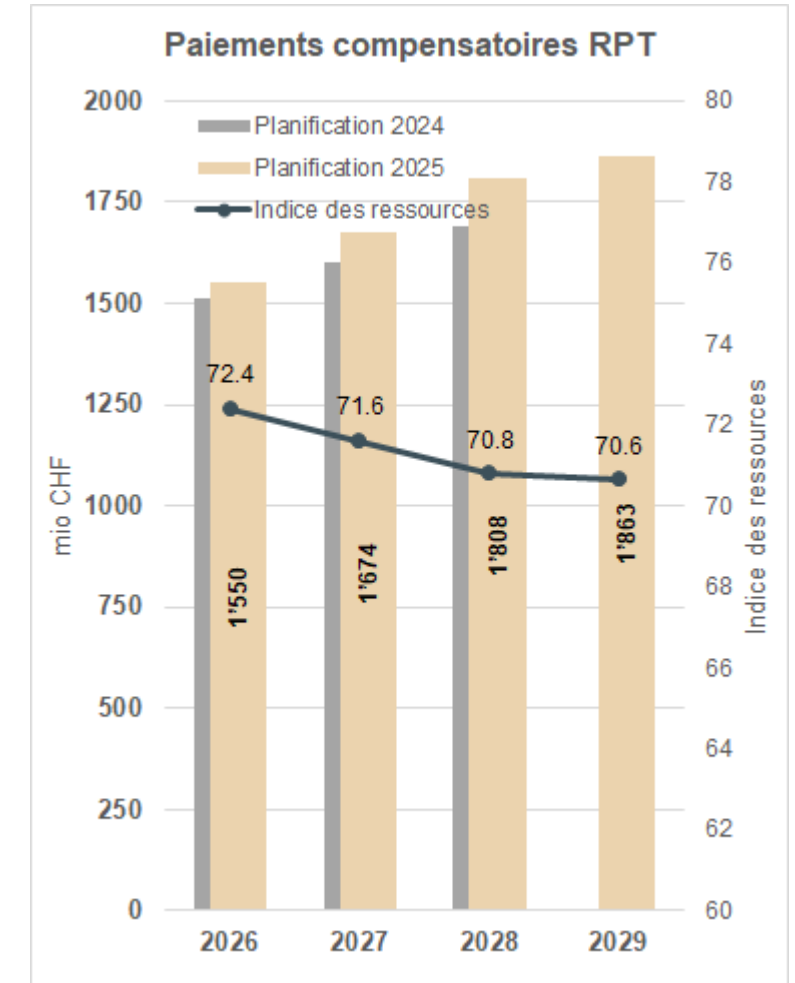
Mesure	Baisse des recettes (en mio CHF)					
	Cptes 2024	Budget 2025	Budget 2026	PIMF 2027	PIMF 2028	PIMF 2029
Baisse de 2 dixièmes de la quotité d'impôt pour personnes morales	40	40	40	40	40	40
Baisse de 0,5 dixième de la quotité d'impôt pour personnes physiques		79	79	79	79	79
Révision 2027 loi sur les impôts						
1. Rééquilibrage de la progressivité				39	134	134
2. Abolition pénalisation mariage impôt fortune / rentes viagères				10	10	10
Baisse de la quotité d'impôt personnes physiques				80	120	120
Baisse de la quotité d'impôt personnes morales						60
Total	40	119	119	248	382	442



Péréquation financière nationale (RPT)

Paielements compensatoires au titre de la RPT

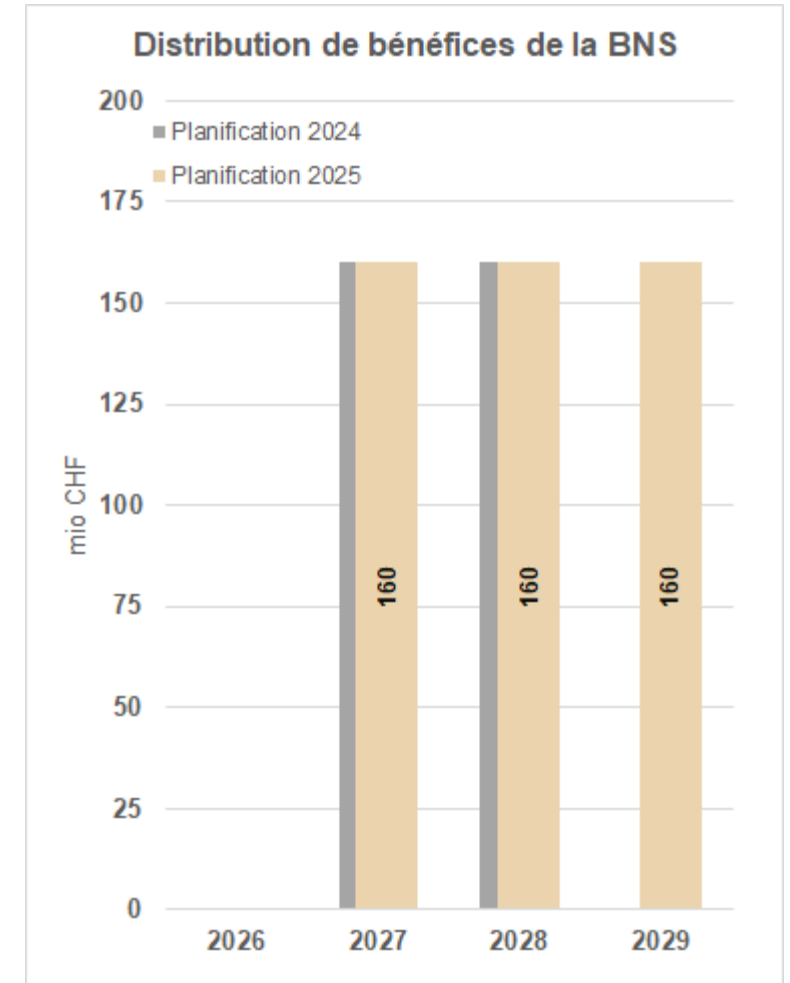
- Les changements liés à la RFFA s'appliquent progressivement depuis 2024.
- Le potentiel de ressources du canton de Berne croît moins vite que la moyenne nationale : diminution de l'indice des ressources et augmentation des paiements compensatoires.



Banque nationale suisse (BNS)

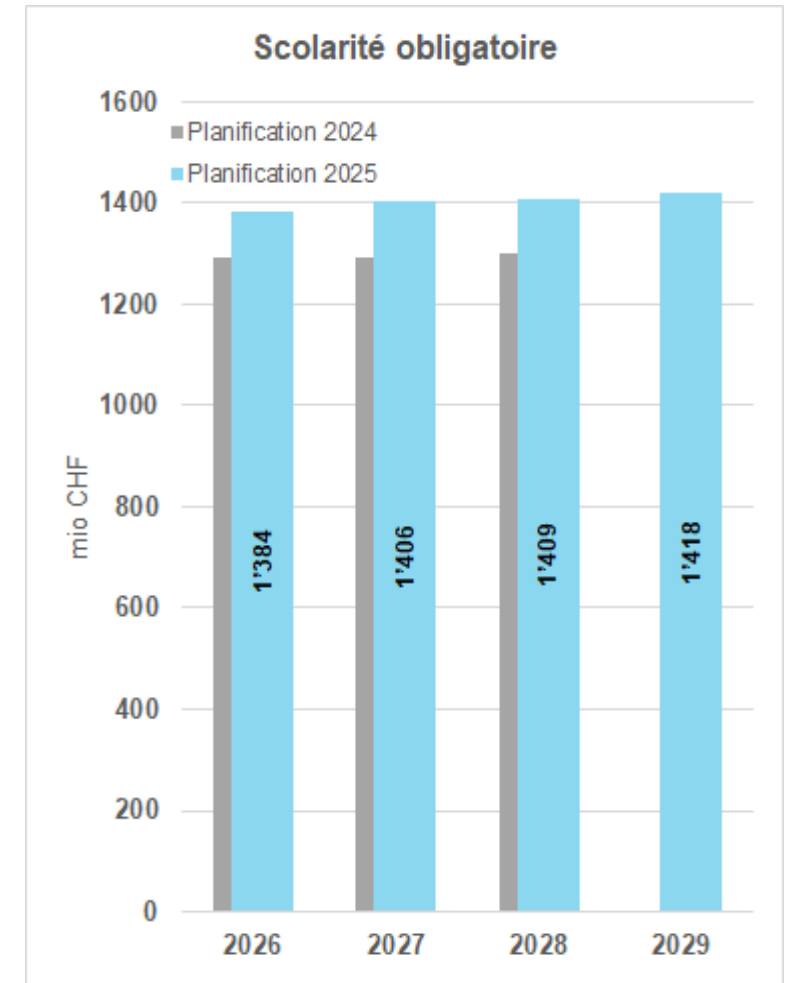
Budgétisation des parts au bénéfice

Année	Budget 2026	PIMF 2027–2029
Part	Néant	« Double part »
Montant annuel	CHF 0 mio	CHF 160 mio



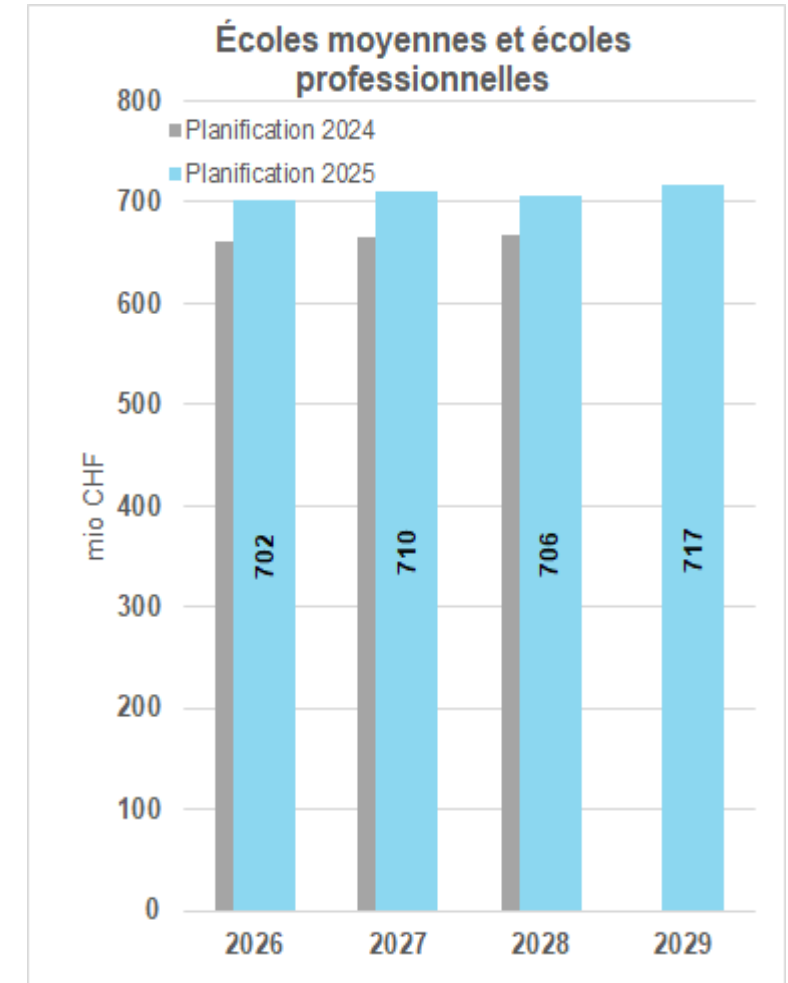
Scolarité obligatoire et offres périscolaires

- Prise en compte de l'évolution démographique à l'école ordinaire et dans les établissements particuliers de la scolarité obligatoire
- Prise en compte des constats tirés du résultat de l'exercice 2024



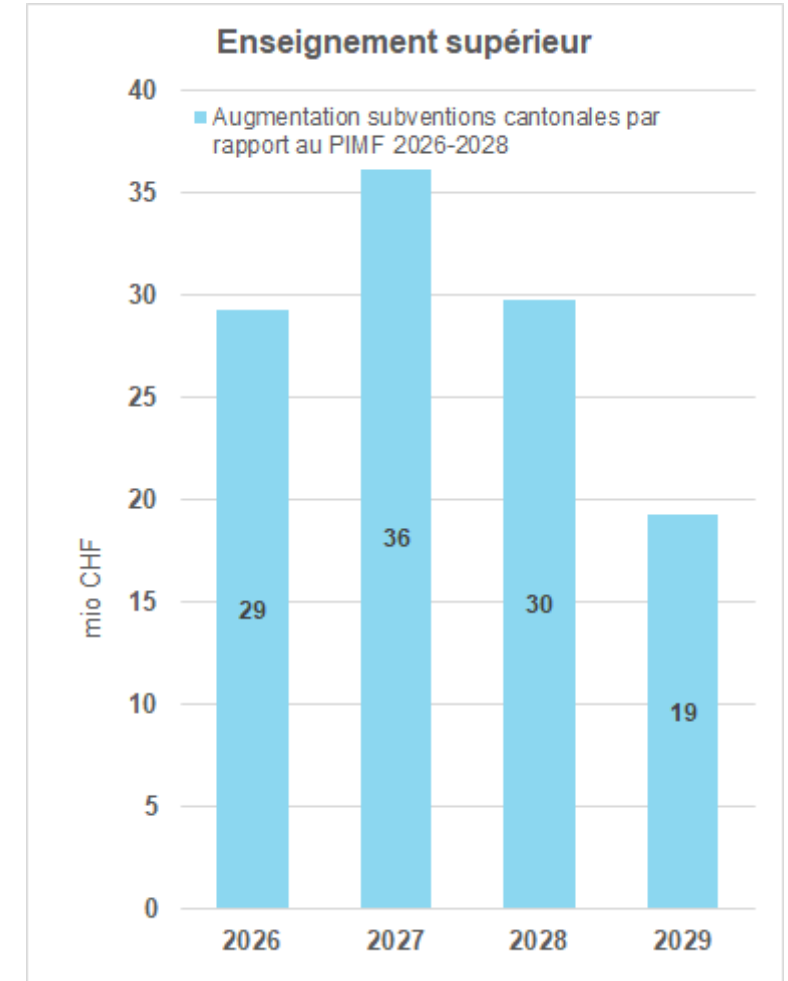
Écoles moyennes et formation professionnelle

- Prise en compte de l'évolution démographique dans les écoles moyennes et les écoles professionnelles
- Prise en compte des constats tirés du résultat de l'exercice 2024



Enseignement supérieur

- Le budget 2026 et le PIMF 2027 à 2029 tiennent compte de la situation financière des hautes écoles bernoises.
- Les subventions cantonales aux hautes écoles sont augmentées.



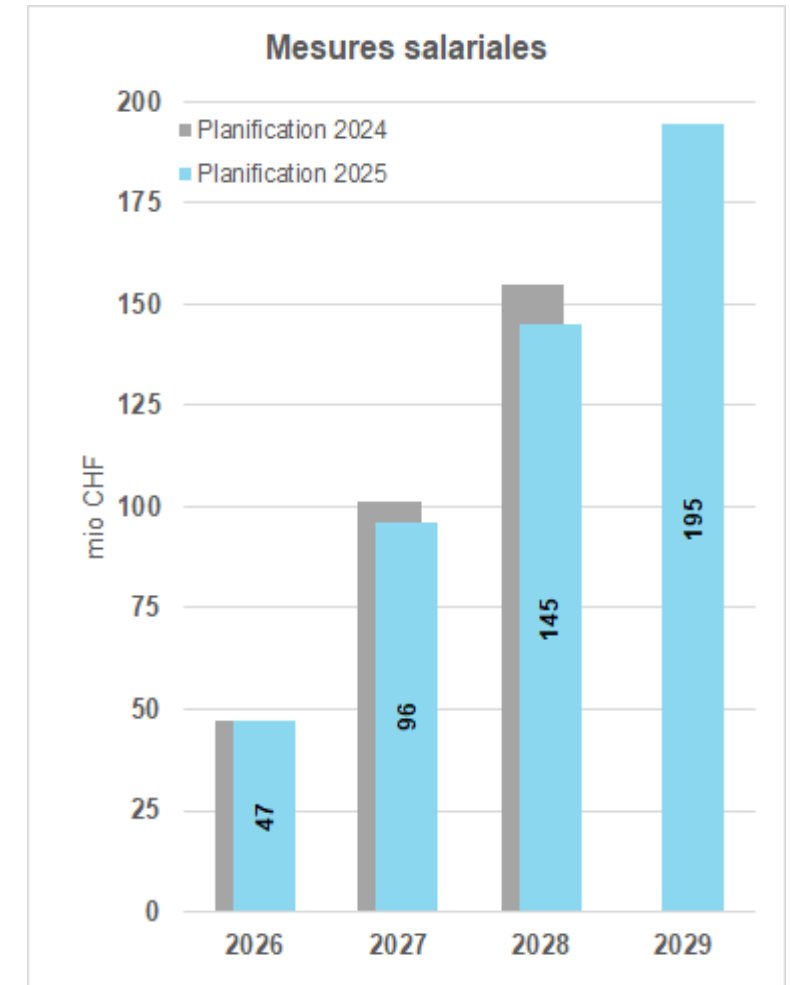
Mesures salariales

Personnel cantonal et corps enseignant

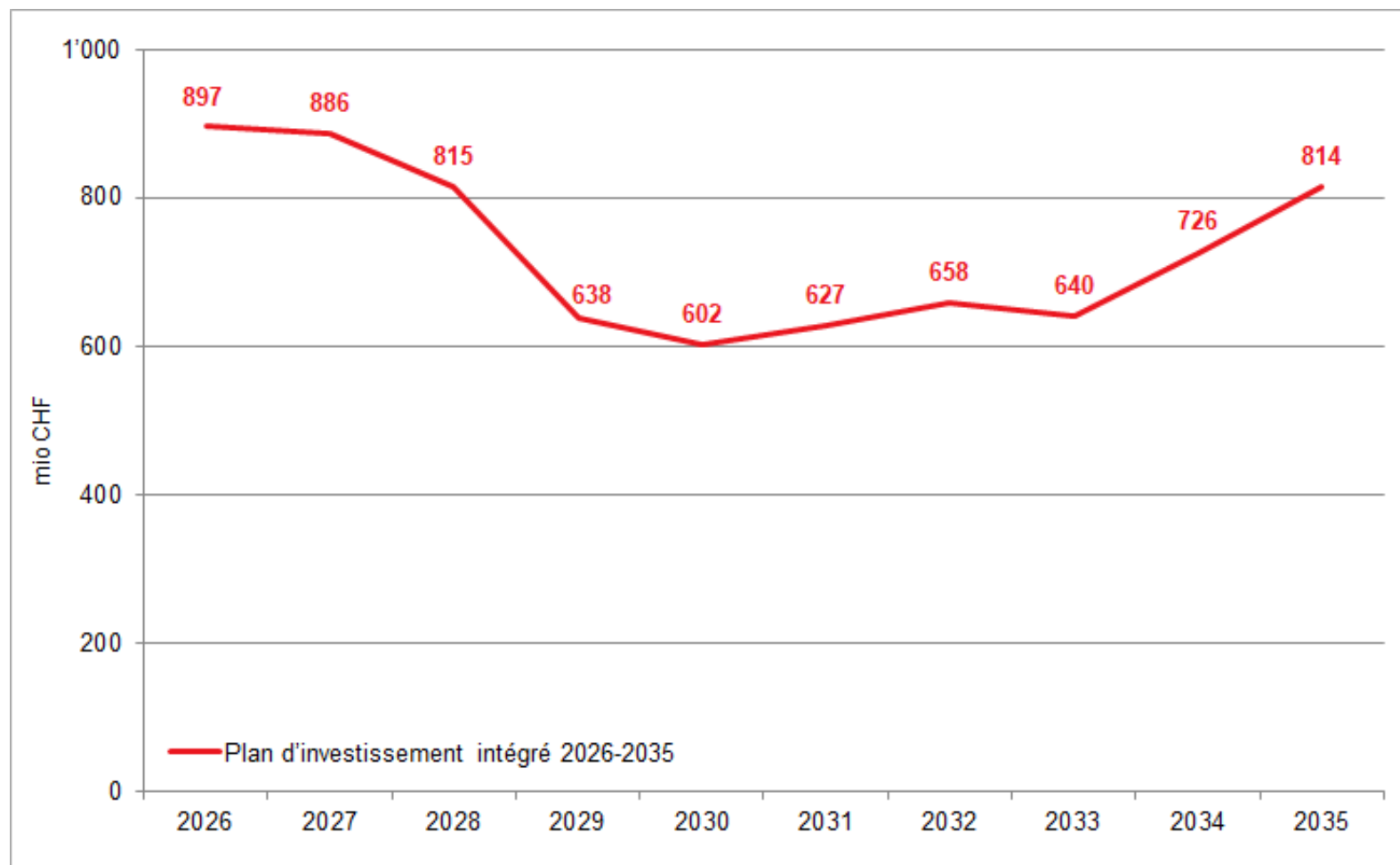
	Budget 2026	PIMF 2027	PIMF 2028	PIMF 2029
Compensation du renchérissement	0,5%	0,5%	0,5%	0,5%
Progression individuelle des traitements	1,3% ¹⁾	1,3%	1,3%	1,3%
Total	1,8% ²⁾	1,8%	1,8%	1,8%

1) Corps enseignant : 1,5%

2) Corps enseignant : 2,0%



Besoins d'investissement





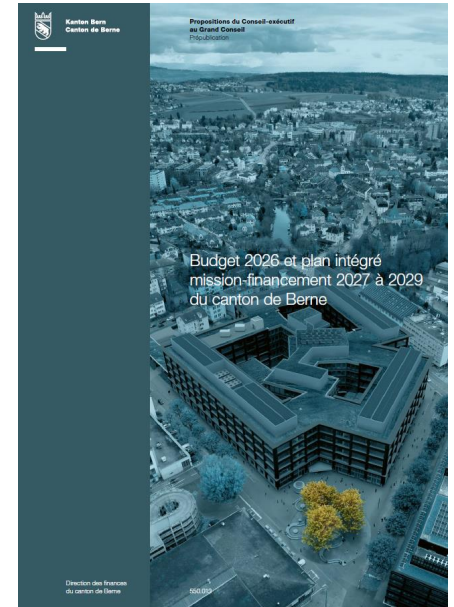
Appréciation politique

Résultat positif avec d'importants excédents de revenus

Le budget 2026 et le PIMF 2027 à 2029 concrétisent les objectifs stratégiques suivants :

- mise en œuvre de la stratégie fiscale,
- réalisation des nombreux investissements nécessaires,
- octroi de mesures salariales adéquates,

tout en prévoyant de substantiels excédents de revenus et une réduction de la dette de plus de 200 millions de francs sur quatre ans.



Stratégie fiscale en voie de réalisation

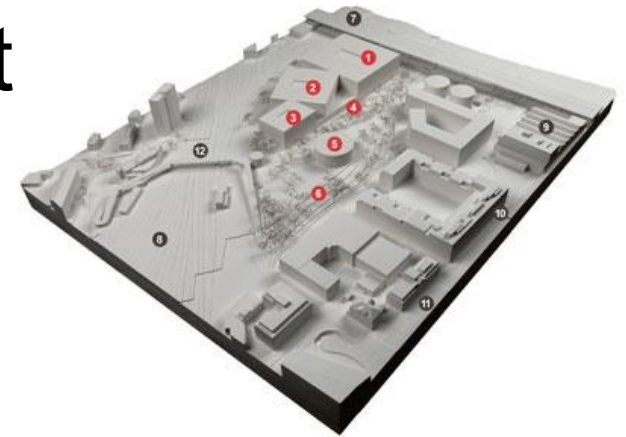
- Après celles de 2024 et de 2025, d'autres mesures de réalisation de la stratégie fiscale sont prévues à partir de 2027 :

	Budget 2026	PIMF 2027	PIMF 2028	PIMF 2029
Révision 2027 de la loi sur les impôts				
1. Rééquilibrage de la progressivité		39	134	134
2. Abolition pénalisation mariage impôt fortune / rentes viagères		10	10	10
Baisse de la quotité d'impôt personnes physiques		80	120	120
Baisse de la quotité d'impôt personnes morales				60

- De 2024 à 2029, les mesures fiscales représentent jusqu'à 440 millions de francs par an.
- La stratégie fiscale prévoit des mesures totalisant 500 millions de francs jusqu'en 2030.

Persistance de forts besoins d'investissement

- Les chiffres du budget 2026 ainsi que des années 2027 et 2028 du PIMF tiennent compte des forts besoins d'investissement.
- La priorisation des besoins d'investissement arrêtée lors des débats budgétaires de 2024 dispose que le nouvel endettement contracté entre 2022 et 2031 pour financer les besoins d'investissement supplémentaires ne devra pas dépasser 500 millions de francs.
- Il y a encore de réelles chances de pouvoir les financer moyennant un nouvel endettement de moindre importance, voire sans creuser la dette du tout.



Mesures salariales adéquates

- Le renchérissement de ces dernières années n'ayant pas été entièrement compensé, le Conseil-exécutif est disposé à faire un geste politique : compensation de 0,5% au budget 2026, ce qui dépasse légèrement les estimations de mars du SECO (0,3%).
- À l'avenir, il ne prendra plus aucune mesure pour rattraper les « arriérés d'inflation ».



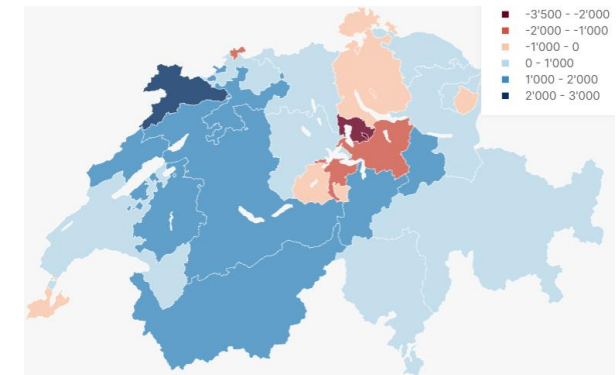
Forte croissance des charges dans certains domaines...

- Forts besoins supplémentaires notamment dans le domaine de la formation, à tous les niveaux scolaires
- Hausses des coûts dans d'autres domaines de l'activité publique



...compensée par des revenus supplémentaires

- Hausse des paiements compensatoires à recevoir au titre de la péréquation financière nationale
- Augmentation des rentrées fiscales par rapport aux montants prévus jusqu'ici dans la planification

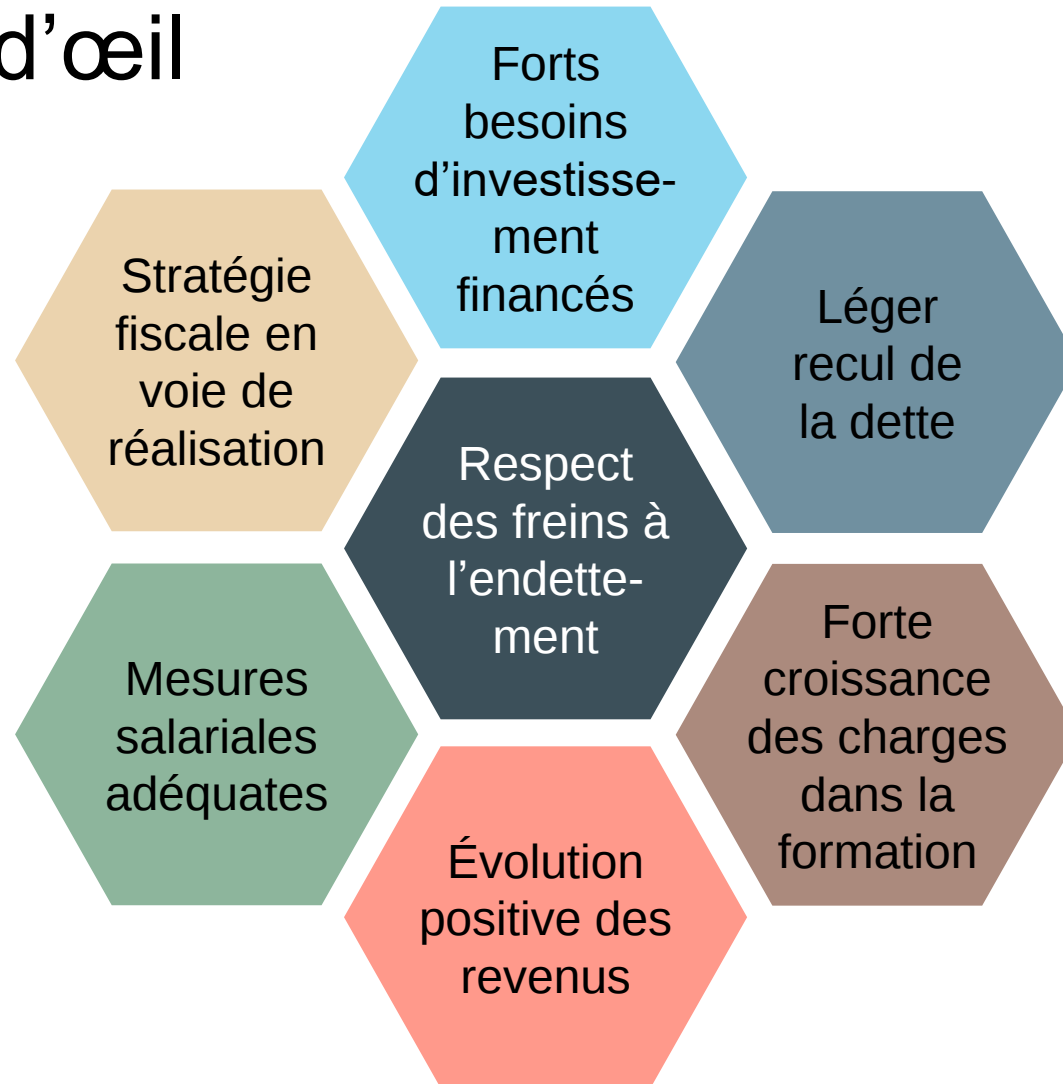


Perspectives budgétaires entre opportunités et risques

- Risque : parts aux bénéfices de la BNS budgétées de 2027 à 2029 –
Opportunité : part au bénéfice en 2026
- Incertitude quant aux montants budgétés pour les rentrées fiscales et les paiements compensatoires à recevoir au titre de la RPT
- Risque inhérent au programme fédéral d'allégement budgétaire 2027
- Situation financière des hôpitaux et institutions psychiatriques indispensables à la couverture des soins

La réalisation de ces risques pourrait dégrader la situation financière fondant la présente planification, surtout à partir de 2027. Au vu de la situation géopolitique, la planification et la politique de dépenses devront rester restrictives à l'avenir.

Budget 2026 / PIMF 2027 à 2029 – l'essentiel en un coup d'œil





Temps des questions



Contact

Astrid Bärtschi

Directrice des finances

astrid.baertschi@be.ch